

1504 (28 NOVEMBRE).

M<sup>e</sup> Anthoyne Chaponay, docteur en loix, procureur général du pays de Daulphiné, a comparu en la chambre des monn<sup>es</sup> en présence de M. Briçonnet, trésorier dud. pays de Daulphiné.

Il réclame les boistes des monn<sup>es</sup> d'icelui pais de Daulphiné, tant d'or que d'argent, faites et batues aud. pays, et apportées par M. Cyprian Flechart, contrôleur du domaine d'icelui pays, afin d'en estre fait le jugement par les généraux des monn<sup>es</sup>, savoir, des monn<sup>es</sup> de Grenoble, Romans, Crémieux et Montélimar, pour être remises aud. Flechart, et reportées aux auditeurs des comptes du Daulphiné.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>er</sup>, 7. — Sorb., H, 1, 13, n<sup>o</sup> 173, fol. 95 v<sup>o</sup>.)